

**Projet pédagogique**

2019 • 2021

*Petite Enfance*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PAYS D'APT LUBERON



**La Petite Maison**

**Lieu d'Accueil Enfants-Parents**

# SOMMAIRE

<b>A. UN LIEU D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ.....</b>	<b>1</b>
<b>LES PRINCIPES FONDAMENTAUX.....</b>	<b>1</b>
<b>LES FONCTIONS DU LIEU.....</b>	<b>2</b>
<b>LES MOYENS MIS EN PLACE .....</b>	<b>2</b>
<b>B. LE FONCTIONNEMENT DE « LA PETITE MAISON » .....</b>	<b>3</b>
<b>LES MODALITÉS D'ACCUEIL.....</b>	<b>3</b>
<b>EN DEHORS DE L'ACCUEIL.....</b>	<b>5</b>

Inspiré des Maisons vertes créées par Françoise Dolto en 1979, les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ont pour vocation d'accompagner la famille.

Ils accueillent le jeune enfant et son parent pour un temps déterminé. Ils ont pour mission de favoriser la relation enfant-parent, renforcer les identités et valoriser les compétences, prévenir la maltraitance et les phénomènes liés à l'isolement social, en dehors de toute visée thérapeutique.



C'est sur ce modèle que le LAEP, baptisé « la Petite Maison » a été créé à Apt, en 1994. Il est financé par la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse.

## A. UN LIEU D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

### Les Principes fondamentaux

- « L'accueil de l'enfant s'effectue en présence d'au moins un de ses parents ou d'un adulte référent : pendant la durée de l'accueil, l'enfant est sous la responsabilité de son parent ou de l'adulte référent qui l'accompagne<sup>1</sup> » ;
- « Les jeux et les activités constituent des supports destinés à favoriser la relation entre adultes et enfants : le LAEP ne constitue pas un lieu d'animation. Il ne propose pas un programme d'activités » ;
- « La participation au LAEP est basée sur le volontariat et l'anonymat. Elle repose sur une libre adhésion des familles, l'accueil est souple, sans formalité administrative, sans rendez-vous préalable, au rythme choisi par la famille » ;
- L'accès est gratuit ;
- Les accueillants sont tenus à une obligation de discrétion et de confidentialité. Toutefois, ce principe de confidentialité doit être levé partiellement à l'égard des autorités administratives et judiciaires lorsque les dispositions légales en vigueur y obligent les intervenants « (article L.226-2-1 et L. 226-2-2 du code de l'action sociale et des familles sur la transmission des informations préoccupantes) » ;
- « Les interventions des accueillants s'appuient sur l'écoute et l'observation de l'enfant d'une part et des parents d'autre part. Elles favorisent les interrelations entre l'enfant et son parent, mais également entre les autres enfants accueillis et les adultes qui les accompagnent ».

<sup>1</sup> La présence des travailleuses familiales est autorisée uniquement dans le cas où un parent n'est pas en capacité d'accompagner seul son enfant (pour des raisons de santé physiques ou psychologiques). Les conditions sont établies en amont avec l'animatrice référente du LAEP.

## Les fonctions du lieu

Le fonctionnement de la « Petite Maison » est structuré autour de **deux objectifs** :

- Offrir à l'enfant et son (ses) parents) un lieu de socialisation où ils pourront vivre des moments de séparation en toute tranquillité.
- Prévenir les troubles relationnels du lien parent-enfant en confortant et en renforçant le lien.

## Les moyens mis en place

### > Des locaux adaptés dans les deux lieux d'accueil

Le mobilier et les jouets sont adaptés à l'âge des enfants, de ce fait les parents peuvent être attentifs à leur enfant, en lien avec lui, sans être accaparé par la sécurité. Le parent sait que son enfant est en sécurité, qu'il va pouvoir explorer l'espace sans risque.

### À la Maison de la petite enfance à APT

La pièce est aménagée en deux espaces, d'un côté une piscine à balle et de l'autre un espace bébés, par exemple une maman qui vient avec deux enfants d'âges différents pourra les observer tous les deux. Une cour extérieure est accessible. (Quand un enfant sort son parent l'accompagne, sauf cas particuliers).

### Au Multi accueil le Lièvre et la Tortue à GOULT

Une pièce dédiée avec un espace motricité.

Dans chaque lieu, la capacité d'accueil est régulée pour garantir la sécurité et le bon déroulement de la séance.

### > Les accueillant.e.s

Le LAEP fonctionne avec une équipe d'accueillant.e.s issu.e.s de différentes professions, en lien avec la petite enfance, le travail social ou l'éducation.

Ces différentes observations et ressentis nous permettent d'évoquer en supervision des situations ou des « cas » préoccupants et de se positionner au mieux face au parent ou à l'enfant concerné.

À tour de rôle, des professionnelles détachées de leur structures d'accueil ou du pool de remplacement du service Petite enfance de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon, sont présentes pendant les séances selon un planning annuel. Cette expérience permet à ces dernières de comprendre le fonctionnement du LAEP et d'expérimenter une autre façon de travailler auprès des familles.

### > La posture des accueillantes

L'accueillant.e. s'adresse autant aux parents qu'à l'enfant, elle ou il veille à tenir son rôle de témoin impliqué, un peu en retrait mais présent, disponible et discret.

La première fois que cette dyade (ou triade) se présente, l'enfant est inclus dans la présentation. L'accueillante s'adresse aussi à lui pour lui spécifier sa place, et permettre au parent, d'observer ce qui se passe.

Un parent peut rester en retrait pour des raisons différentes, quelquefois il est judicieux d'être présent à ses côtés comme d'autrefois ce n'est pas le moment.

Les accueillant.e.s ne sont pas là pour donner des conseils mais pour être à l'écoute des familles, de ce qui se passe et de ce qui se dit. L'accueillant.e accompagne un questionnement avec ses compétences personnelles et professionnelles, mais il n'est pas là pour y répondre.

### > Des jeux et des jouets

Sont disponibles des jeux d'identification (dinette, garage à voitures, poupées, déguisements), de motricité, de manipulation, des instruments de musique etc.

Les jeux entre un parent et son enfant sont un révélateur de leur relation, une posture bienveillante de l'accueillante pourra mettre en mots ce qu'elle observe pour éventuellement aborder une discussion.

Le jeu va également être proposé comme élément séparateur ou médiateur entre l'enfant et son parent. Certains parents et enfants ont des difficultés pour se séparer même physiquement, le jouet pourra, aider à ce début de séparation.

De même pour un parent et un enfant dont le lien est compliqué, le jeu pourra aider l'accueillante à montrer au parent comment il peut communiquer avec son enfant malgré son jeune âge. Les jeux et jouets peuvent être également médiateurs entre deux enfants, ou entre une accueillante et un enfant.

## B. LE FONCTIONNEMENT DE « LA PETITE MAISON »

Chaque LAEP définit ses règles de fonctionnement dans le respect des principes fondamentaux.

### Les modalités d'accueil

#### > Un accueil convivial

*« Le premier accueil est important, le parent fait la démarche de venir, une démarche qu'il a peut-être réussi à faire après avoir dépassé des craintes ou des appréhensions notamment sur la peur d'être jugé, analysé ou tout simplement observé...ensuite il faut qu'il trouve la Maison de la petite enfance, une place pour se garer, qu'il franchisse la porte du bâtiment, puis il sera interrogé à l'interphone si la personne de l'accueil ne le connaît pas, ensuite il passe une porte, puis une autre, puis qu'il demande : où est le lieu d'accueil ?<sup>2</sup> »*

Au regard de ces étapes pouvant potentiellement être de vrais « freins », il est impérieux que les accueillant.e.s soient très attentifs à l'arrivée d'un nouveau parent avec son enfant, qu'elles les reçoivent avec bienveillance, leur montrent les lieux, précisent à l'enfant qui a peut-être peur, que son papa ou sa maman ne partira pas sans lui...

Tous les accueillant.e.s gèrent l'arrivée des nouveaux, elles ou ils ont toutes les mêmes fonctions pendant l'accueil. L'accueillant.e explique quelques consignes, présente l'autre accueillant, propose une boisson.

*« C'est le lieu qui est un repère et non les personnes<sup>2</sup> ».*

---

<sup>2</sup> Propos de la Référente / Accueillante du LAEP.

Des affinités s'observent parfois entre accueillants et accueillis, Il est nécessaire que chacun ait conscience que la neutralité est impossible, cette réflexion sur les affinités peut faire l'objet d'un questionnement pendant les séances de supervision.

L'accueillante référente n'est pas systématiquement présente à tous les accueils pour éviter qu'elle devienne le repère des parents ou des enfants.

### > Les limites des règles de vie pour l'enfant et son parent

Il existe certaines règles pour garantir le bon fonctionnement du lieu :

#### Il y a des règles pour le parent

Dans l'intérêt de la relation parentale et de la sécurité affective de l'enfant, le parent ne peut s'absenter pendant l'accueil (même pour aller fumer une cigarette ou téléphoner).

Selon le principe de « La Maison verte », ... « *La présence de l'adulte tuteur soutient entre autre le cheminement nécessaire vers une séparation (crèche, école...). Respecter ce temps intérieur permet que la séparation ne soit plus vécue seulement comme une perte mais aussi comme un gain d'autonomie* »

Au LAEP, le parent est disponible psychologiquement pour son enfant... « *Est-ce pour ça que les parents constatent que leur bébé arrive à rester seul dans l'espace bébé de long moment sur le dos à observer et écouter ?<sup>2</sup>* ».

#### Il y a aussi des règles pour les enfants

Ne pas sortir de la pièce, ne pas fermer la porte de la pièce qui doit toujours rester ouverte. Il y a toujours un moment où les enfants vont vouloir franchir la porte, ce moment est important car les parents vont devoir poser une limite à leur enfant et l'enfant lui, va expérimenter la frustration.

Il doit quitter les chaussures pour aller dans la piscine à balle et dans l'espace bébés.

S'asseoir autour de la petite table quand il mange (collation). Cette situation permet d'aborder avec les parents, le thème des limites, et de favoriser les échanges et les discussions, sur des sujets comme l'alimentation.

Pour le parent c'est parfois l'occasion de se confronter à l'enfant d'autre parent et de respecter le désir de l'autre.

**Les règles lui permettent ...** De développer du lien social (il faut être capable de prêter un jeu pour pouvoir jouer à deux).

### > Un anonymat garanti :

Cela favorise l'authenticité des parents et de leurs relations avec leurs enfants. Le dialogue n'est pas entravé par la peur du jugement ou la crainte d'un signalement.

Dans le cas où les accueillant.e.s connaissent une famille, il est important qu'ils ou elles se positionnent uniquement sur ce qui se passe dans le moment d'accueil. L'accueillant.e s'engage à la plus stricte confidentialité.

### > Des temps d'ouvertures réguliers :

Le LAEP est ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 11h30.

- Le mercredi et le vendredi les accueils se font dans la Maison de la Petite Enfance à Apt.
- Le lundi matin l'accueil a lieu dans les locaux du Multi-accueil « le Lièvre et la Tortue » à Gault.

Les parents, viennent selon leur envie.

Pour les parents au foyer, l'accueil du LAEP structure la semaine, le parent sait que ce jour-là il ou elle pourra souffler dans un lieu adapté, trouver une oreille attentive ou simplement des jeux, des jouets et des copains pour son enfant.

#### > Des informations pour des orientations possibles :

Dans certains cas, parents inquiets ou situation qui peut paraître préoccupante, il peut être proposé une orientation vers une structure compétente : Protection Maternelle Infantile (PMI), associations, Centre d'Action Médico-sociale Précoce, (CAMSP) etc.

De plus, un panneau permet de diffuser tout type d'information, y compris ludique dans un endroit discret mais pas caché. Certaines personnes hésitent à parler, l'information est là pour favoriser la prise de parole.

#### En dehors de l'accueil

##### > Des supervisions régulières et obligatoires :

Les temps de supervisions favorisent la réflexion de l'équipe sur ses pratiques. Les séances ont lieu une fois par mois, avec le soutien d'un professionnel. La supervision permet d'échanger sur certaines situations rencontrées. Elle aide chaque accueillant à analyser sa pratique, la questionner et repérer ses émotions : « *En parlant de notre éprouvé (notre ressenti émotionnel et corporel), le superviseur nous aide à mieux comprendre nos réactions* ».

La supervision est une aide indispensable à la fonction d'accueillant, une instance d'échange et de régulation des pratiques.

##### > Les réunions

Les réunions d'équipe mensuelles ont lieu avant chaque supervision.

Pour les accueillant.e.s, c'est l'occasion d'échanger des informations, de réfléchir à la mise en œuvre des modalités d'organisation, ou de réguler ou faire évoluer le fonctionnement par rapport au projet initial

##### > Le partenariat

Le partenariat évolue au cours des années en fonction des disponibilités des structures associées au projet. Actuellement le fonctionnement du LAEP s'appuie sur des partenariats avec :

- La Maison Bonhomme (centre social d'Apt), un professionnel intervient une fois par mois,
- Le CAMSP, une éducatrice de jeunes enfants intervient une fois par mois,
- Le Centre Social de Roussillon détache la coordinatrice famille une fois par mois

Par ailleurs, le LAEP est en lien avec les crèches, les assistantes sociales du service des armées et les médiathèques... .

Une instance de pilotage est envisagée, réunissant, partenaires, financeurs, familles pour consolider, suivre et évaluer le projet.

**PAYS D'APT  
LUBERON**



**Communauté de communes Pays d'Apt Luberon**

Chemin de la Boucheyronne – 84400 Apt

Standard 04 90 04 49 70

contact@paysapt-luberon.fr

**[www.paysapt-luberon.fr](http://www.paysapt-luberon.fr)**

